

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le jeudi 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 22/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/05/2026.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme DUFROU Virginie, M. LÉON Sébastien, Mme BOULAIN Anne, M. COELHO Wilson, Mme GAUDRÉ Delphine, M. CHASSERIO Alexandre, M. MARMIGNON Erwan, Mme PLESSIS Clémentine, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie, Mme LETERTRE Corinne, Mme LOYANT DELIÈRE Sarah, M. PAILLARD Yannick, Mme LAINET Florence, M. COUROUSSÉ Vincent, Mme HEMERY Marilyne.

Excusé ayant donné procuration : M. LANDAIS Pierrick à M. COELHO Wilson.

Excusé : M. DE LA BRIOLE Éric.

A été nommée secrétaire : Mme BOULAIN Anne

2026-40 Tarifs ALSH extrascolaires de juillet 2026

Madame BOULAIN, Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, présente au Conseil municipal les nouveaux tarifs ALSH de juillet 2026.

L'accueil de loisirs intercommunal de l'été 2026 fonctionnera du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026 et du lundi 24 août au vendredi 28 août 2026 pour les enfants de 3 à 11/12 ans (enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire) et pour les jeunes de 11/12 ans à 17 ans (après l'entrée en 6^{ème}).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DÉCIDE

D'appliquer ces tarifs (tableau en annexe) pour les vacances d'été 2026,

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

Adopté à l'unanimité,

L'autorité territoriale, le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :
En mairie, le 29/05/2026
Le Maire



Olivier BARRÉ

Tarifs ALSH extrascolaires de juillet
Tableau annexé à la délibération n°2026-40 du 28/05/2026

TARIFS JEUNESSE 12-17 ANS POUR JUILLET 2026			
Journées jeunes 12-17 ans	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Forfait annuel unique	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Activités sans prestation	11,60 €	11,30 €	10,90 €
Activités avec prestation	25,50 €	25,00 €	24,50 €
Forfait annuel unique - Hors commune **	10,00 €		
Activités sans prestation - Hors commune **	13,50 €		
Activités avec prestation - Hors commune **	29,50 €		
<i>** Uniquement les enfants qui fréquentent les écoles de la commune ou sous convention</i>			

TARIFS DES ENFANTS 3-11 ANS POUR JUILLET 2026			
Journées 3-11 ans	Tranche A QF > 1200	Tranche B 750 < QF ≤ 1200	Tranche C QF ≤ 750
Journée 9h30-17h30 sans repas	11,60 €	11,30 €	10,90 €
Journée 9h30-17h30 sans repas - Hors commune **	13,50 €		
<i>** Uniquement les enfants qui fréquentent les écoles de la commune ou sous convention</i>			
<i>Le temps de garderie du matin et du soir est gratuit pendant les vacances scolaires de juillet</i>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20260528-2026-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026